



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

PRÉPARATION AU CONCOURS DE COMMISSAIRE DES ARMÉES

2021/2022

Préparation aux concours et aux examens professionnels -

► PRÉSENTATION

Le public : le concours de commissaire des armées, régi par l'**arrêté du 4 février 2014**, est ouvert, en externe, aux candidats, âgés de vingt-six ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et titulaires, au moins, de la licence ou d'un diplôme équivalent à Bac + 3.

N.b. : Il ne faut pas se dissimuler, cependant, que le niveau effectif de formation des candidats reçus à ce concours est, en général, plus élevé que L3. Nul ne peut se présenter plus de trois fois au concours.

La sélection : la préparation est ouverte, **en externe**, à tout candidat de nationalité française, titulaires d'un M1 ou d'un M2 en droit public ou en droit privé ou en sciences économiques ou d'un diplôme de l'IEP.

La sélection est opérée **sur dossier de candidature** par une commission dont la composition est fixée par le Directeur de l'institut.

La PCCA permet de préparer et de présenter aussi le **concours proche d'administrateur des affaires maritimes** (voir l'arrêté du 29 janvier 2013). Il est courant et encouragé que les candidats passent aussi ce concours.

L'IPAG de Paris ne vérifie pas que les conditions de recevabilité au concours externe de commissaire des armées, autres que de nationalité et de diplôme, sont remplies par les candidats.

Le programme : le concours comporte, en dehors des épreuves sportives trois épreuves écrites d'admissibilité et trois épreuves orales d'admission dont le programme est fixé par l'arrêté du 14 avril 2009.

S'y ajoutent une interrogation facultative de langue vivante et des épreuves sportives obligatoires.

Épreuves écrites d'admissibilité :

1. **Composition générale** sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du XXe siècle (durée : 5 h ; coef. 6)
2. **Composition technique** sur un sujet de droit privé, de droit public, de sciences économiques ou de sciences de gestion, selon l'option exprimée par chaque candidat dans sa demande d'inscription, le programme de chaque option étant indiqué en annexe de l'arrêté (durée : 5 h ; coef. 4)
3. **Note de synthèse** d'un dossier relatif à une question d'ordre général assortie de propositions sur la problématique soulevée (durée : 4 h ; coef. 6)

Épreuves orales d'admission:

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

1. **Entretien d'évaluation** à partir d'un sujet tiré au sort (préparation : 30 mn ; durée : 40 mn ; coef. 8)
N.b. : L'entretien permet d'apprécier les connaissances générales, le parcours, la motivation, les qualités de jugement, d'expression, les aptitudes personnelles du candidat ainsi que son aptitude à exercer des responsabilités d'officier.
*Il comprend un exposé, d'une durée de **cinq mn**, sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du XXe siècle et un dialogue avec le jury.*
2. **Interrogation sur la matière technique choisie à l'écrit** sur un sujet tiré au sort (préparation : 30 mn ; durée : 20 mn, dont **10 mn d'exposé** ; coef. 4)
N.b. : Elle porte donc sur le droit privé, le droit public, les sciences économiques ou les sciences de gestion selon l'option choisie par le candidat lors de son inscription, option qui est celle choisie à l'écrit et qui porte sur le même programme.
3. **Interrogation obligatoire en langue anglaise** portant sur un article de presse tiré au sort traitant d'un sujet d'actualité (préparation : 15 mn ; durée : 20 mn ; coef. 3)

S'y ajoutent une interrogation facultative de langue vivante et des épreuves sportives obligatoires que chaque candidat au concours prépare par lui-même et/ou dans le cadre du service des sports de Paris 2 s'il y est inscrit.

1. **Une interrogation facultative de langue vivante** (allemand, espagnol, italien) portant sur un article de presse tiré au sort traitant d'un sujet d'actualité (préparation : 15 mn ; durée : 20 mn ; coef. 1)
N.b. : Pour l'épreuve facultative de langue vivante, seuls les points excédant 10 sur 20 sont retenus.
2. **Des épreuves sportives obligatoires** (arrêté du 24 novembre 1988 modif. ; coef. 3 : natation 50 m, traction et abdominaux ; course 50 m et course 3 000 m) auxquelles peut préparer une pratique sportive régulière, depuis le début de l'année universitaire, éventuellement dans le cadre du service des sports de l'université Paris 2, sur inscription en temps utile.

L'emploi du temps : la préparation fonctionne selon un calendrier propre, en vue de faciliter la présentation des écrits du concours externe pendant l'année universitaire N : les **enseignements** ont lieu, **en semaine**, et les **entraînements écrits du 1er semestre, le lundi matin**, en principe.

Le contrôle de l'assiduité : l'assiduité est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits de la préparation ou des entraînements oraux organisés, sur inscription, hors cours ou TD. La présence aux écrits suppose la remise d'une copie. La présence aux oraux suppose un exposé.

► ADMISSION

NIVEAU D'ENTRÉE:

► PROFIL RECOMMANDÉ

CALENDRIER GENERAL DES CANDIDATURES/INSCRIPTIONS A L'IPAG

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

L'IPAG de Paris organise des portes ouvertes/réunions d'informations vers la mi-mai.

- Pour connaître le calendrier de nos réunions d'informations :

<https://ipagdeparis.u-paris2.fr/fr/calendrier-de-nos-reunions-dinformations-mai-2021>

A partir de cette date, les candidatures s'ouvriront sur la plateforme sécurisée de Paris 2.

La période de candidature à notre préparation se clôturera tout début juillet, et les candidats admis à s'inscrire seront avertis par mail, et auront 2 semaines pour réaliser leur inscription.

La pré-rentrée à généralement lieu mi- septembre.

Les enseignements débutent le lendemain.

Voici, la liste des pièces à joindre lors de votre candidature :

- 1 copie d'une pièce d'identité ;
- 1 lettre de motivation en une page ;
- 1 curriculum vitæ en une page, avec photographie d'identité récente, détaillant le parcours universitaire ;
- 1 copie du relevé de notes du BAC
- 1 copie des relevés de notes de la M1, et des éventuels diplômes supérieurs ;
- 1 copie des relevés de note d'admissibilité des concours passés (si vous en avez passé)
- frais de dossier (16€) à régler lors de la candidature sur la plateforme sécurisée Paris2

Pour tout savoir sur les tarifs et la procédure de candidature/inscription pour la rentrée prochaine, rendez- vous notre page dédiée :

<https://ipagdeparis.u-paris2.fr/fr/annee-2021-2022-calendrier-des-inscriptions>

Pour votre information, le bâtiment dans lequel est dispensée cette formation n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

► PROGRAMME

Le programme : le concours comporte, en dehors des épreuves sportives trois épreuves écrites d'admissibilité et trois épreuves orales d'admission dont le programme est fixé par l'arrêté du 14 avril 2009.

S'y ajoutent une interrogation facultative de langue vivante et des épreuves sportives obligatoires.

Épreuves écrites d'admissibilité :

1. **Composition générale** sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du XXe siècle (durée : 5 h ; coef. 6)
2. **Composition technique** sur un sujet de droit privé, de droit public, de sciences économiques ou de sciences de gestion, selon l'option exprimée par chaque candidat dans sa demande d'inscription, le programme de chaque option étant indiqué en annexe de l'arrêté (durée : 5 h ; coef. 4)
3. **Note de synthèse** d'un dossier relatif à une question d'ordre général assortie de propositions sur la problématique soulevée (durée : 4 h ; coef. 6)

Épreuves orales d'admission:

1. **Entretien d'évaluation** à partir d'un sujet tiré au sort (préparation : 30 mn ; durée : 40 mn ; coef. 8)
N.b. : L'entretien permet d'apprécier les connaissances générales, le parcours, la motivation, les qualités de jugement, d'expression, les aptitudes personnelles du candidat ainsi que son aptitude à exercer des responsabilités d'officier.
*Il comprend un exposé, d'une durée de **cinq mn**, sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du XXe siècle et un dialogue avec le jury.*
2. **Interrogation sur la matière technique choisie à l'écrit** sur un sujet tiré au sort (préparation : 30 mn ; durée : 20 mn, dont **10 mn d'exposé** ; coef. 4)
N.b. : Elle porte donc sur le droit privé, le droit public, les sciences économiques ou les sciences de gestion selon l'option choisie par le candidat lors de son inscription, option qui est celle choisie à l'écrit et qui porte sur le même programme.
3. **Interrogation obligatoire en langue anglaise** portant sur un article de presse tiré au sort traitant d'un sujet d'actualité (préparation : 15 mn ; durée : 20 mn ; coef. 3)

S'y ajoutent une interrogation facultative de langue vivante et des épreuves sportives obligatoires que chaque candidat au concours prépare par lui-même et/ou dans le cadre du service des sports de l'université Paris 2 s'il y est inscrit.

1. **Une interrogation facultative de langue vivante** (allemand, espagnol, italien) portant sur un article de presse tiré au sort traitant d'un sujet d'actualité (préparation : 15 mn ; durée : 20 mn ; coef. 1)
N.b. : Pour l'épreuve facultative de langue vivante, seuls les points excédant 10 sur 20 sont retenus.
2. **Des épreuves sportives obligatoires** (arrêté du 24 novembre 1988 modif. ; coef. 3 : natation 50 m, traction et abdominaux ; course 50 m et course 3 000 m) auxquelles peut préparer une pratique sportive régulière, depuis le début de l'année universitaire, éventuellement dans le cadre du service des sports de l'université Paris 2, sur inscription en temps utile.

L'emploi du temps : la préparation fonctionne selon un calendrier propre, en vue de faciliter la présentation des écrits du concours externe pendant l'année universitaire N : les **enseignements** ont lieu, **en semaine**, et

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

les **entraînements écrits du 1er semestre, le samedi matin**, en principe.

Le contrôle de l'assiduité : l'assiduité est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits de la préparation ou des entraînements oraux organisés, sur inscription, hors cours ou TD. La présence aux écrits suppose la remise d'une copie. La présence aux oraux suppose un exposé.

► CONTACT

Le coordonnateur : Thomas PERROUD, professeur agrégé de droit public

La gestionnaire : Alexandra EL FOUNTI

Courriel : ipag@u-paris2.fr

Tél. : +33 (0) 1 53 63 86 31

► PLUS D'INFORMATIONS

<http://ipagdeparis.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/preparation-au-concours-de-commissaire-des-armees>

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris II Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université